

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 2 décembre 2015

CDDH-BU (2015)R94

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH-BU)**

RAPPORT

94^e réunion

Paris, 26-27 novembre 2015

INTRODUCTION

1. Le Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU) a tenu sa 94^e réunion les 26-27 novembre 2015 à Paris sous la présidence de Vít A. SCHORM (République tchèque). La liste des participants figure à l'Annexe I.

2. La réunion a été consacrée à la préparation de la 84^e réunion plénière du CDDH (Strasbourg, 7-11 décembre 2015), au cours de laquelle le CDDH devra examiner et adopter les quatre projets de textes figurant ci-dessous. Le Bureau a tenu à féliciter les diverses instances (Comité d'experts, Groupes de rédaction, Rapporteur) ayant élaboré ces projets pour la qualité des travaux accomplis et a exprimé le souhait que ces textes puissent être adoptés par le CDDH en décembre sans difficultés particulières. Afin de faciliter les débats, le Bureau a convenu que toute proposition rédactionnelle devra être adressée au Secrétariat avant le jeudi 3 décembre 2015 à 18h00¹ :

- Projet de rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (doc. DH-GDR(2015)R9 Addendum) à DGI-CDDH-Reform@coe.int
- Projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses à Merete.Bjerregaard@coe.int et DGI-CDDH@coe.int
- Projet d'exposé des motifs concernant le projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les droits de l'homme et l'entreprise à Marjan.Janssens@coe.int and DGI-CDDH@coe.int
- Projet d'étude de faisabilité sur l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'homme en Europe à Marjan.Janssens@coe.int and DGI-CDDH@coe.int

3. Les auteurs des propositions sont invités à bien vouloir spécifier au Secrétariat si elles sont d'ordre purement linguistique ou de fond. Lors de l'examen des textes en plénière, le CDDH est invité à examiner en priorité les propositions rédactionnelles reçues. Si nécessaire, de petits groupes de rédaction seront constitués en marge de la plénière pour trouver des solutions de compromis.

POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

4. Le Bureau note que la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe a fait savoir qu'elle souhaiterait apporter de brèves informations informelles concernant notamment l'état des lieux du processus d'adhésion de l'UE à la Convention.

¹ Voir e-mail envoyé à tous les participants vendredi 27 novembre 2015 18:26.

Cette présentation aura lieu lundi 7 décembre à 17h30. En l'absence de M. l'Ambassadeur Jari VILEN, Chef de la Délégation, les informations seront présentées par son Adjointe, Mme Vanda SIPOSOVA.

5. Par ailleurs, l'idée est exprimée selon laquelle le CDDH pourrait discuter en 2016 d'une contribution éventuelle de sa part à la solution des difficultés existantes concernant le processus d'adhésion. Les dates et le format d'une telle contribution resteraient à définir.

6. Le Bureau accepte la demande de la Conférence des Eglises Européennes (KEK) de participer aux travaux sur les points 4 (Développement et promotion des droits de l'homme), 9 (Invités)² et 11 (Préparation des travaux du biennium 2016-2017) du projet d'ordre du jour.

7. Le projet d'ordre des travaux tel que suggéré par le Bureau figure en page 12 ci-après.

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

8. Le Bureau note que le CDDH est invité, lors de sa réunion de décembre, à examiner trois recommandations de l'Assemblée parlementaire que les Délégués des Ministres lui ont envoyées pour information et commentaires éventuels. Le texte de chacune de ces recommandations, suivi du projet d'éléments éventuels préparés par le Secrétariat, figure dans le document CDDH(2015)013Rev.

- (i) Recommandation 2078(2015) "Pays de transit : relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile". Le Bureau suggère au CDDH de faire des commentaires sur cette recommandation, et de prendre pour base le texte du Secrétariat en le raccourcissant au besoin.
- (ii) Recommandation 2079(2015) "La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme". Le Bureau apprécie les commentaires très brefs préparés par le Comité d'experts sur la réforme de la Cour DH-GDR lors de sa 9^e réunion (17-20 novembre 2015, doc. DH-GDR(2015)R9, Annexe IV, également dans le doc. CDDH(2015)013Rév) qui renvoient aux travaux déjà effectués ou en cours. Ce renvoi permet d'envoyer le message selon lequel le CDDH a déjà apporté des commentaires suffisants face à cette question récurrente et qu'il n'envisage pas de s'étendre davantage sur le sujet. Le Bureau suggère au CDDH d'adopter le projet de commentaires tel qu'élaboré par le DH-GDR.
- (iii) Recommandation 2081(2015) "L'abus de la détention provisoire dans les Etats Parties à la Convention européenne des droits de l'homme". Le Bureau suggère au CDDH de faire des commentaires. Il note que cette recommandation est très liée à des arrêts de la Cour et à des situations complexes d'exécution de certains arrêts. Il estime que, en prenant comme

² Echange de vues avec Mme le Professeur Dr. Theresia DEGENER, experte de l'Allemagne auprès de l'instance conventionnelle de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

base les éléments du Secrétariat figurant dans le doc. CDDH(2015)013Rev, il conviendrait de les étoffer par des références à la jurisprudence et à l'action du Comité des Ministres dans le cadre de sa surveillance de l'exécution des arrêts. De même, le texte devrait évoquer explicitement les articles 5, paragraphes 1 et 3, et 18 de la Convention. Enfin, le Bureau note la pertinence particulière des éventuels commentaires que le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) pourrait envoyer.

POINT 3 : REFORME DE LA COUR (DH-GDR)

3.1 Projet de rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme

9. Le Président du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR), M. Morten RUUD (Norvège) fait rapport sur la 9^e réunion du Comité, principalement consacrée à l'examen détaillé et à l'adoption du projet de rapport transmis au CDDH le 24 novembre 2015 (doc. DH-GDR(2015)R9 Addendum). Le Président du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F), M. Martin KUIJER (Pays-Bas) apporte des informations sur les travaux préparatoires menés pour l'élaboration de ce texte. Le Bureau félicite le Comité et le Groupe pour la qualité du travail accompli. Pour les modalités de discussion du texte par le CDDH, voir ci-dessus paragraphes 2 et 3.

3.2 Activités au cours du biennium 2016-2017

10. Le Président du DH-GDR présente l'organisation et les méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, telles qu'adoptées par le DH-GDR (doc. DH-GDR(2015)R9, annexe III). Le Bureau apprécie ces propositions, y compris le choix du thème pour le premier échange d'informations du DH-SYSC au printemps 2016 concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour, qui porterait sur les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles).

11. S'agissant du projet de calendrier tel qu'il figure dans le document précité, le Bureau suggère au CDDH de l'examiner dans le cadre du calendrier général du CDDH pour le biennium (voir points 11 et 13 ci-après).

3.3 Informations sur des événements pertinents

12. Pour les deux événements suivants, le Bureau note que des informations succinctes seront fournies au CDDH par les experts qui y ont participé et par le Secrétariat :

- (i) Table Ronde multilatérale sur la réouverture de procédures suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 5-6 octobre 2015)

- (ii) Conférence internationale « Renforcer les mécanismes nationaux pour une mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme » (Saint-Pétersbourg, 22-23 octobre 2015).

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

4.1 Responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme (CDDH-CORP)

13. Le Président du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises (CDDH-CORP), M. René LEFEBER (Pays-Bas) présente le projet de Recommandation et le projet d'exposé des motifs préparés par le Groupe. Le Bureau félicite le Groupe pour la qualité du travail accompli. Pour les modalités de discussion du texte par le CDDH, voir ci-dessus paragraphes 2 et 3.

14. S'agissant de l'événement à organiser en 2017 à l'initiative / avec la participation du CDDH pour assurer la visibilité et sensibiliser aux travaux menés en 2014–2015 sur la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau suggère la possibilité de l'avancer à 2016.

4.2 Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses (CDDH-DC)

15. La Présidente du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses (CDDH-DC), Mme Krista OINONEN (Finlande), présente le projet de Lignes directrices et le projet d'exposé des motifs préparés par le Groupe. Le Bureau félicite le Groupe pour la qualité du travail accompli. Pour les modalités de discussion du texte par le CDDH, voir ci-dessus paragraphes 2 et 3.

16. S'agissant de l'événement à organiser en 2016 à l'initiative / avec la participation du CDDH pour assurer la visibilité et sensibiliser aux travaux menés en 2014–2015 sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses, le Bureau suggère que la question soit examinée dans le contexte du point 11 (Préparation des travaux du biennium 2016-2017) avec la possibilité de le reporter à 2017.

4.3 L'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'homme en Europe

17. Le Bureau note que le Rapporteur du CDDH chargée de l'étude, Mme Zinovia STAVRIDIS (Grèce), présentera à la plénière en décembre le projet révisé d'étude de faisabilité sur l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'homme en Europe. Le Bureau félicite le Rapporteur pour la qualité du travail accompli. Il estime que le rapport peut être utile dans le cadre notamment des travaux en matière de droits sociaux qui seront menés pendant le biennium. Pour les modalités de discussion du texte par le CDDH, voir ci-dessus paragraphes 2 et 3.

POINT 5 : BIOETHIQUE (DH-BIO)

18. Le Bureau note que le Président du le Comité de bioéthique (DH-BIO), M. Mark BALE (Royaume-Uni), échangera des vues avec le CDDH en décembre. En vue de la préparation de cette rencontre, le Bureau propose que le Secrétariat fasse circuler auprès des participants au CDDH de brèves informations sur les travaux du DH-BIO en cours et à venir.

5.1 Travaux menés sous l'autorité du CDDH

19. Le Bureau note que le projet de Recommandation sur le traitement des données relatives à la santé à des fins d'assurance, en particulier les données résultant de tests génétiques, sera finalisé par le DH-BIO à sa 8^e réunion des 1-4 décembre 2015. Le texte sera soumis pour examen et adoption éventuelle par le CDDH lors de la première réunion de celui-ci en 2016. Le Bureau encourage les participants au CDDH à entrer en contact avec leurs homologues du DH-BIO en vue des commentaires à fournir sur ce projet de texte.

5.2 Autres travaux en cours au sein du DH-BIO

20. Le Bureau note que le Président du DH-BIO informera des progrès réalisés dans les autres activités du comité, notamment la préparation du projet de Protocole additionnel relatif à la protection des droits de l'Homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires.

5.3 Activités en matière de bioéthique pour le biennium 2016-2017

21. Le Bureau note que le Président du DH-BIO et le Secrétariat présenteront les résultats des discussions au sein du Comité en ce qui concerne l'organisation et les méthodes de travail au cours du prochain biennium. Le Bureau demande aux Secrétariats respectifs du CDDH et du DH-BIO de coordonner au mieux les dates des réunions des deux instances.

POINT 6 : L'ACCES DES JEUNES AUX DROITS FONDAMENTAUX

22. M. Vladislav ERMAKOV (Fédération de Russie) informe le Bureau des travaux ayant abouti début septembre au projet de Recommandation sur l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Il présentera ces travaux au CDDH en décembre.

POINT 7 : EXPERTS REPRESENTANT LE CDDH DANS D'AUTRES INSTANCES

23. Le tableau actualisé des représentants du CDDH dans d'autres instances figure à l'Annexe II. Le Bureau note que le CDDH échangera des vues avec les experts l'ayant représenté depuis la 83^e réunion (juin 2015). Cet échange aura lieu à la lumière,

notamment, des informations écrites envoyées par ces représentants (doc. CDDH(2015)014). Il est rappelé que :

- M. Vladislav ERMAKOV (Fédération de Russie) a participé à la 3^e réunion du Groupe de rédaction pour la préparation d'un projet de Recommandation sur l'accès des jeunes aux droits fondamentaux (Strasbourg, 31 août - 1^{er} septembre 2015) ; voir point 6 ci-dessus ;
- M. Vít A. SCHORM (République tchèque) a participé à la réunion jointe de la *Folke Bernadotte Academy* (FBA) sur le thème "Normes européennes en matière de procès équitable en justice administrative" (Strasbourg, 7 septembre 2015) ;
- Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), M. Martin KUIJER (Pays-Bas) et M. Vít A. SCHORM (République tchèque) ont participé à la Conférence internationale "Renforcement des mécanismes nationaux pour une mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme", co-organisée par la Direction Générale des droits de l'homme et Etat de droit et la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg, 22-23 octobre 2015) ; voir point 3.3 ci-dessus ;
- M. Arto KOSONEN (Finlande) a participé à la 104^e session plénière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise, Venise, 23-24 octobre 2015) ;
- Mme Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal) a participé à la 90^e réunion du Comité européen de coopération juridique (CDCJ, Strasbourg, 28-30 octobre 2015) ;
- Mme Gabriela SCHERER (Allemagne) a participé à la « *Working Party on Fundamental Rights, Citizen's Rights and Free Movement of Persons* » (FREMP, Bruxelles, 3-4 novembre 2015) ;
- Mme Maria Benedetta FRANCESCONI (Italie) a participé au Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme et les entreprises : « *Promoting the guiding principles on business and Human Rights in global governance frameworks : recent developments and opportunities for further alignment* » (Genève, 16-18 novembre 2015) ;
- M. Roeland BÖCKER (Pays-Bas), Rapporteur du CDDH sur l'égalité, a participé à la séance de formation « *Gender Equality Rapporteurs* » (Strasbourg, 17 novembre 2015).

24. S'agissant des réunions de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Bureau demande au Secrétariat de s'assurer auprès du Secrétariat de cette instance que la convocation et les documents pertinents sont envoyés au

représentant du CDDH en temps utile pour qu'il puisse décider de son éventuelle participation.

POINT 8 : DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR DU CDDH SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET GENS DU VOYAGE

25. Le Bureau note que le Comité ad hoc pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) a proposé que le CDDH et d'autres comités directeurs désignent, au sein de leur comité respectif, un *Rapporteur sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage*³. Il est proposé que le rapporteur qui sera désigné par le CDDH participe régulièrement aux réunions du CAHROM⁴. Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre cette demande aux experts du CDDH en temps utile pour la réunion de décembre et accompagnée d'informations succinctes à ce sujet.

POINT 9 : INVITES

26. Le Bureau note que jeudi 10 décembre de 11h45 à 13h00, le CDDH échangera des vues avec Mme le Professeur Dr. Theresia DEGENER, experte de l'Allemagne auprès de l'instance conventionnelle de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Les membres du CDDH sont invités à préparer cette rencontre, qui correspond à la mission confiée par le Comité des Ministres aux comités directeurs dans les mandats pour 2016-2017 de veiller, dans l'exécution de leurs tâches, à l'édification de sociétés cohésives.

27. Le Bureau rappelle que Mme le Professeur Frédérique DREYFUS-NETTER (France), Juriste et spécialiste en bioéthique, participera à la 85^e réunion (juin 2016).

28. Le Bureau suggère que le CDDH invite également à sa réunion de juin 2016 le nouveau Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Guido RAIMONDI.

29. Enfin, le Bureau réitère la suggestion d'inviter des Présidents d'autres comités directeurs, selon des modalités à définir, afin de renforcer la coopération dans la mise en œuvre des activités prévues pour le biennium.

³ Voir rapport de la 7^e réunion, CAHROM(2014)8. Cette proposition a été reprise dans la Stratégie du Secrétaire Général pour l'inclusion des Roms 2015-2019, document SG/INF (2015)16. Le CAHROM a signalé que les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Voir document SG/INF(2015)16.

⁴ Pour information : le Secrétariat du CAHROM a fourni des lignes directrices concernant le rôle des ses propres quatre Rapporteurs, chargés respectivement des dossiers genre, jeunes, enfants et anti-tsiganisme ; voir document CAHROM (2015)25 EN, *Updated Guidelines for CAHROM Rapporteurs*.

POINT 10 : PASSAGE EN REVUE DES CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

30. Le Bureau note que le CDDH échangera des vues sur l'état des signatures et ratifications de plusieurs instruments sous sa responsabilité et discutera des suites à donner à cet exercice.

31. Le Bureau note en particulier que :

- (i) s'agissant de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, le Secrétariat a fait circuler auprès des participants au CDDH un document contenant toutes les informations pertinentes relatives à cet instrument (CDDH(2015)009) en les invitant à fournir des informations avant le 30 novembre 2015 sur les perspectives de signature et de ratification au niveau national. N'ayant pas reçu de réponses, le Bureau conclut qu'il conviendrait de signaler au Comité des Ministres que ce traité n'est pas d'actualité ;
- (ii) s'agissant de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme et des Protocoles n° 15 et 16 à la Convention, le Secrétariat a fait circuler un document avec l'état des signatures et ratifications (CDDH(2015)005). Le Bureau suggère au CDDH de confier au DH-SYSC le suivi systématique de cette question (demande d'informations aux experts au sujet des perspectives au niveau national concernant ces instruments ; propositions d'action pour parvenir à un plus grand nombre de signatures et ratifications).

32. Enfin, le Bureau constate que la liste des traités placés sous la responsabilité du CDDH, telle qu'elle est annexée au nouveau mandat de celui-ci, contient davantage d'instruments que par le passé et ne donne pas d'indications quant à leur degré de priorité ou de pertinence. Le Bureau demande au Secrétariat de procéder, en coopération avec le Bureau des traités, à une organisation de cette liste en groupant les conventions par catégories selon leur degré d'actualité.

POINT 11 : PREPARATION DES TRAVAUX DU BIENNIUM 2016-2017

33. Le Bureau note que les mandats pour 2016-2017 pour le CDDH et ses comités DH-SYSC et DH-BIO ont été adoptés par le Comité des Ministres le 25 novembre 2015. En conséquence, le CDDH est appelé à examiner à sa réunion de décembre les méthodes de travail et le calendrier pour leur mise en œuvre.

34. Le Bureau examine le document CDDH(2015)015, qui contient des propositions du Secrétariat pour l'organisation des travaux lors du biennium 2016-2017. Il demande au Secrétariat d'y inclure également les propositions faites par le DH-GDR à sa dernière réunion, ainsi que, en introduction, les réflexions faites par le Bureau au cours de sa présente réunion. Le document ainsi révisé constituera une base pour les discussions du

CDDH du 7 décembre. Il est établi sous la responsabilité du Secrétariat et rien ne saurait y être considéré comme acquis à ce stade : il appartiendra au CDDH d'en décider.

35. Les réflexions du Bureau sont les suivantes :

- (i) Même si l'échéance finale pour la plupart des activités est fin 2017, il conviendrait de ne pas essayer de les mener toutes en parallèle, mais d'établir un ordre de traitement et d'aborder certaines activités uniquement lorsque d'autres activités auront été terminées ;
- (ii) Pour certaines activités, il pourrait être utile de désigner un Rapporteur parmi les experts du CDDH ;
- (iii) S'agissant des travaux préparatoires de chaque activité, le Secrétariat devrait travailler directement avec le Rapporteur, sans nécessité d'engager un consultant extérieur ;
- (iv) Il faudrait éviter autant que possible l'envoi de questionnaires ;
- (v) Les projets de rapports de chaque activité devraient être terminés et diffusés auprès des participants au CDDH en temps utile pour commentaires et propositions de leur part avant expiration du délai imparti pour la phase initiale de chaque activité ;
- (vi) En principe, la mise en place éventuelle d'un Groupe de rédaction n'interviendrait qu'une fois conclue la phase préparatoire de l'activité. Cela étant, le Bureau suggère que les activités sur les mutilations génitales féminines et sur les mariages forcés soient menées par un Groupe qui pourrait être constitué en décembre ;
- (vii) Le nombre de groupes de rédaction devrait être limité (intérêt par exemple de confier au même Groupe de rédaction les travaux relatifs aux mutilations génitales féminines et aux mariages forcés). La possibilité de réunions « virtuelles », impliquant par exemple le Rapporteur et certains participants au CDDH, pourrait également être considérée comme une méthode permettant de faciliter la prise ultérieure de décisions par l'instance concernée ;
- (viii) L'opportunité d'une instance intermédiaire entre le CDDH et certains Groupes de rédaction en vue de faciliter la prise de décisions par le CDDH pourrait être examinée ;
- (ix) Le CDDH ne devrait pas essayer de tout fixer lors de sa réunion de décembre, mais de revenir, lors de ses réunions de juin et décembre 2016, sur l'organisation des travaux pour 2017, à la lumière des progrès accomplis ;

- (x) S'agissant du calendrier des réunions, il conviendrait de :
 - a. espacer autant que possible le laps entre les réunions ;
 - b. éviter que les instances plénières subordonnées au CDDH ne se réunissent en même temps que celui-ci ou à une date trop rapprochée lorsque le CDDH est appelé à prendre des décisions sur leurs travaux.

36. Le Bureau demande au Secrétariat de faire circuler des informations succinctes auprès des participants au CDDH sur la structure actuelle des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe.

POINT 12 : ELECTIONS

37. Le Bureau note que les élections sont prévues jeudi 9 décembre à 9h30. Le tableau reflétant l'actuelle situation figure à l'Annexe III ci-après, ainsi qu'en annexe au projet d'ordre du jour annoté (doc. CDDH(2015)OJ02Rev.).

POINT 13 : CALENDRIER DES REUNIONS

38. Le Bureau propose que le CDDH examine l'avant-projet de calendrier pour 2016 en ayant à l'esprit les résultats des discussions du lundi 7 décembre sur le point 11 (Préparation des travaux du biennium 2016-2017). Il est envisagé que le CDDH décide en décembre de son calendrier pour 2016 et que, lors de ses deux prochaines réunions, il établisse le calendrier pour 2017 à la lumière des progrès accomplis sur les diverses activités. L'avant-projet de calendrier à examiner par le CDDH figure dans le doc. CDDH(2015)015Rev., Annexe.

POINT 14 : AUTRES QUESTIONS

39. Le Bureau décide de tenir une autre réunion mardi 8 décembre de 9h00 à 9h45. Il propose que la réunion plénière de mardi commence à 10h00.

* * *

REMERCIEMENTS

40. La présente réunion étant la dernière présidée par M. Vít A. SCHORM (République tchèque), le Bureau lui manifeste toute sa reconnaissance pour la manière exemplaire dont il a conduit les travaux. Il exprime également sa gratitude envers les deux membres sortants, M. Levon AMIRJANYAN (Arménie) et M. Vladislav ERMAKOV (Fédération de Russie).

* * *

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX
84^e réunion du CDDH, 7-11 décembre 2015⁵

LUNDI 7 DECEMBRE	MARDI 8 DECEMBRE	MERCREDI 9 DECEMBRE	JEUDI 10 DECEMBRE	VENDREDI 11 DECEMBRE
	<i>(Le Bureau se réunira de 9h00 à 9h45)</i> 10h00 4 - Développement DH 4.1 CDDH-CORP	9h30 4.2 CDDH-DC	9h30 12 - Elections 11h45 9- Invitée (Prof. Dr DEGENER)	10h00 8 - Rapporteur CAHROM 13 - Calendrier 14 - Autres questions Adoption des conclusions de la réunion
	<i>13h00 Pause déjeuner</i>	<i>13h00 Pause déjeuner</i>	<i>13h00 Vin d'honneur Pause déjeuner</i>	<i>Fin de réunion</i>
14h30 1 - Ouverture 2 - Recommandations 11 – Préparation du biennium 17h30 1 – Représentante de l'UE	15h00 3- Réforme CEDH (DH-GDR)	14h30 4.3 Impact de la crise économique	14h30 5 - DH-BIO 6 - L'accès des jeunes aux droits fondamentaux 7 - Représentants 9 - Invités pour les prochaines réunions 10 - Conventions	
<i>18h00 Fin de session</i>	<i>18h00 Fin de session</i>	<i>18h00 Fin de session</i>	<i>18h00 Fin de session</i>	

⁵ Le Bureau a approuvé ce projet d'ordre des travaux, étant entendu que, si la discussion de l'un ou l'autre des projets de textes à adopter prenait moins de temps que prévu, le CDDH sera invité à prendre, dans l'ordre, les points 6 à 14 du projet d'ordre du jour.

Annexe I**Liste des participants****ARMENIA / ARMENIE**

Mr Levon AMIRJANYAN, Chef du département des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères

AUSTRIA / AUTRICHE

Mrs Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit SCHORM (*Chair/Président*), Government Agent, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the European Court of Human Rights, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Cité judiciaire

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD, Ministry of Justice and the Police, Legislation Department

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Vladislav ERMAKOV, Ministry of Foreign Affairs

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

* * *

AUTRES PARTICIPANTS / OTHER PARTICIPANTS

Ms Krista OINONEN, (*Chair/Présidente CDDH-DC*), Ministry for Foreign Affairs, Finland

Prof. Dr. Rene LEFEBER, (*Chair/Président CDDH-CORP*), Legal Counsel, Ministry of Foreign Affairs, International Law Division, The Netherlands

Mr Martin KUIJER, (*Chair/Président GT-GDR-F*), Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department, The Netherlands

* * *

SECRETARIAT**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l’Homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l’Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Philippe BOILLAT, Director General / Directeur Général, Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction Générale des droits de l’Homme et de l’Etat de droit

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l’Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mme Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l’Unité sur la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, Secretary of the DH-SYSC/ Secrétaire du DH-SYSC

* * *

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Grégoire DEVICTOR
Léa OUEDRAOGO
Elodie PASQUIER

Annexe II

**Experts représentant le CDDH dans d'autres instances
si les ordres du jour de celles-ci le nécessitent**

Comité de bioéthique (DH-BIO) : Mme Brigitte KONZ (Luxembourg)

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : M. Arto KOSONEN (Finlande)

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : M. Vít A. SCHORM (République Tchèque)

Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : M. Roeland BÖCKER (Pays-Bas)

Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal)

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : Mme Kristine LICE (Lettonie)

Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Mme Brigitte OHMS (Autriche)

Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) : M. Rob LINHAM (Royaume-Uni)

Comité ad hoc chargé d'élaborer un Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) : M. Rob LINHAM (Royaume-Uni)

Groupe de rédaction sur un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les « combattants terroristes étrangers » : Mme Krista OINONEN (Finlande)

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : M. Joan FORNER ROVIRA (Andorre)

Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme : Prof. René LEFEBER (Pays-Bas)

* * *

M. Roeland BÖCKER (Pays-Bas) est le Rapporteur du CDDH sur l'égalité.

Le DH-SYSC et le DH-BIO devront désigner leurs propres Rapporteurs sur l'égalité lors de leurs prochaines réunions.

Annexe III**Composition du Bureau et présidence des instances subordonnées
suite aux élections lors de la 82^e réunion du CDDH (19–21 novembre 2014)**

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	REFERENCES
M. Vít A. SCHORM (République tchèque), Président	31 décembre 2015 (mandat d'1 an non renouvelable)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
Mme Brigitte KONZ (Luxembourg), Vice-Présidente	31 décembre 2015 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
M. Levon AMIRJANYAN (Arménie), Membre	31 décembre 2015 (mandat de 2 ans non renouvelable)	79 ^e réunion du CDDH (novembre 2013)
M. Vladislav ERMAKOV (Fédération de Russie), Membre	31 décembre 2015 (mandat de 2 ans non renouvelable)	79 ^e réunion du CDDH (novembre 2013)
Mme Brigitte OHMS (Autriche), Membre	31 décembre 2015 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	79 ^e réunion du CDDH (novembre 2013)
M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), Membre	31 décembre 2016 (mandat de 2 ans non renouvelable)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
M. Rob LINHAM (Royaume-Uni), Membre	31 décembre 2016 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
M. Morten RUUD (Norvège), Membre	31 décembre 2016 (mandat de 2 ans renouvelable 1 fois)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
DH-BIO M. Mark BALE (Royaume-Uni), Président	31 décembre 2015 (mandat d'1 an renouvelable 1 fois)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
DH-GDR M. Morten RUUD (Norvège), Président	31 décembre 2015 (fin des travaux)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
GT-GDR-F M. Martin KUIJER (Pays-Bas), Président	31 décembre 2015 (fin des travaux)	4 ^e réunion du GT-GDR-F (décembre 2014)
CDDH-CORP M. René LEFEBER (Pays-Bas), Président	31 décembre 2015 (fin des travaux)	82 ^e réunion du CDDH (novembre 2014)
CDDH-DC Mme. Krista OINONEN (Finlande), Présidente	31 décembre 2015 (fin des travaux)	1 ^e réunion du CDDH-DC (mars 2014)